

RÈGLEMENT LIGHT UP RUN

2018

Tout participant prenant part à cet événement se doit de lire et de connaître le présent règlement. Il s'engage à respecter sans réserve toutes les dispositions mentionnées ci-dessous.

• La course :

La Light Up Run est une course nocturne non chronométrée, festive et colorée organisée par une association d'étudiants. Plusieurs obstacles et animations jalonnent le parcours en étant accessible même aux moins aguerris. La course est ouverte aux personnes âgées de **plus de 10 ans** et aura lieu le vendredi 20 avril 2017.

• Parcours :

Toutes les informations concernant le parcours sont disponibles sur le site de la Light Up Run www.lightuprun.fr.

Chaque participant devra se trouver au départ de la course à l'heure indiquée sur sa confirmation d'inscription, heure qu'il aura préalablement choisie lors de son inscription. Le participant ne pourra pas courir sur un autre créneau horaire que celui auquel il se sera inscrit.

Le participant devra impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents sur le parcours.

Le participant devra obligatoirement respecter les limites et le sens du parcours matérialisés par des barrières, de la rubalise ou des bénévoles.

• Obstacles :

Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 5 km. Le participant est seul responsable de son parcours, il engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant subvenir lors de la réalisation du parcours et du franchissement des obstacles.

• Conditions de participation :

En cas de tarif réduit, il est obligatoire de fournir un justificatif lors de l'inscription sur le site internet. **Les mineurs de 16 ans et plus doivent obligatoirement fournir lors de l'inscription une autorisation parentale** datant de moins de 2 mois les autorisant à participer à la course. Les mineurs de moins de 16 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte participant également à la course. En cas d'accident, l'enfant sera pris en charge par les secours présents. Les participants s'engagent à être aptes à la pratique de la course à pied. L'organisation se dédouane de toute responsabilité en cas d'incident ou de blessure.

• Inscriptions :

Les inscriptions se feront uniquement sur Internet via la plateforme Protiming disponible sur le site www.lightuprun.fr. Le règlement se fera uniquement par carte bancaire.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Si le participant ne respecte pas les engagements cités précédemment et n'apporte pas les justificatifs nécessaires lors de l'inscription (tarif étudiant et autorisation parentale), l'accès à l'événement lui sera interdit et aucun remboursement ne sera effectué. En effet, lors de l'inscription, le participant devra le cas échéant fournir :

- un justificatif de tarif étudiant
- une autorisation parentale de moins de 2 mois.

Aucune annulation n'est possible sauf en cas de force majeure (événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne). Cependant, il sera autorisé aux participants de revendre leurs places à la condition de nous envoyer un mail à l'adresse suivante : lightuprun.orleans@gmail.com, ou un message sur Facebook, nous informant de l'identité de la personne à qui la place a été revendue. Sans cela, la personne ayant acheté la place ne pourra pas participer à la course.

Les tarifs et le descriptif de l'inscription se trouvent sur le site Light Up Run dans la rubrique « Inscriptions ».

• Accueil et identification des participants :

Les participants devront présenter le jour de la course :

- une pièce d'identité.

Il sera alors remis au participant le kit d'accueil comprenant des goodies, un t-shirt, une bouteille d'eau et un snack. Aucune affaire ne pourra être consignée par nos soins le jour de la course. Le kit participant pourra servir pour stocker ses affaires.

• Tenue :

Les participants s'engagent à porter le t-shirt fourni dans le kit participant.

Le port du déguisement est autorisé mais celui-ci ne devra pas entraver le participant lors de la course, notamment pour le franchissement des obstacles, ni représenter un risque quelconque de blessure pour les concurrents.

Le port de bijoux est vivement déconseillé. L'organisateur préconise le port d'une tenue adaptée à la course et au franchissement d'obstacles. Le port d'une lampe frontale par les participants est vivement conseillé. Aucune lampe frontale ne sera fournie par les organisateurs.

• Ravitaillement :

Un site de ravitaillement sera installé à mi-parcours et sur le lieu d'arrivée. Chaque participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour terminer la course.

• Sécurité :

Aucun véhicule ou vélo n'est autorisé autour du parcours.

Aucune aide extérieure n'est autorisée sous peine d'exclusion de la course.

L'organisateur met en place un service médical assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ceux-ci sont alertés en cas de besoin par les contrôleurs présents tout le long du parcours. L'organisateur se réserve le droit de mettre hors course un participant sur avis médical. Toute personne jugée inapte par le personnel médical peut être évacuée.

• Pénalité et mise hors course :

Tout participant sera mis hors course si :

- Il ne respecte pas le sens de la course
- Il ne respecte pas le parcours et l'environnement présent
- Il a un comportement dangereux ou agressif
- Il abandonne des déchets sur le circuit
- Il ne porte pas le t-shirt fourni

Les manquements au règlement seront constatés par les contrôleurs et les organisateurs.

• Assurances :

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés.

Un justificatif peut être transmis à tout participant sur sa simple demande.

Domages matériels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte, bris, etc). Il n'assure pas les biens personnels des participants.

Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur dans ce cas. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

- Modification / annulation de la course :

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les obstacles, le parcours, et la position des postes de secours.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et dans le but d'assurer la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve ou de l'annuler.

En cas d'annulation de la course et si possible, un remboursement partiel sera effectué. Seulement une fois que les règlements des acomptes des diverses dépenses liées à la course auront été réglés.

- Réclamation :

Toute réclamation, particulièrement en cas de blessure, doit être rédigée en français ou en anglais, en rappelant le nom et le prénom du participant. Celle-ci devra être adressée au siège de la société organisatrice par mail : lightuprun.orleans@gmail.com dans un délai de cinq jours après la course. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

- CNIL et Droit à l'image :

Utilisation d'image

Par sa participation à la course Light Up Run, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants droits ou ayants cause à fixer, reproduire et représenter, sur tout support et par tous moyens, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, images, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la course, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la promotion des destinataires suivants.

Les destinataires des données sont : l'organisation et les partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Dans ce cas ils s'adresseront à :

Association OS'MOSES – IAE

Orléans Faculté de Droit

Rue de Blois

BP 6739

45 067 ORLEANS

Les participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

- Environnement :

Afin de respecter les espaces naturels traversés et plus généralement l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (emballages plastiques, bouteilles, mégots, etc) sur le parcours et dans le village.

Des poubelles seront disposées sur le parcours et dans le village. Il est également interdit d'allumer un feu sur le parcours.

Les participants ont l'obligation de respecter les lieux. Aucune dégradation des lieux et/ou du matériel ne sera accepté par l'équipe organisatrice. Tout acte malveillant sera condamné.